

CONTRAT DE PRÊT DE VÉHICULE

Raison sociale [COMPANY NAME], le Prêteur.

Adresse: [CAMPANY ADRESSE] Téléphone: [COMPANY PHONE]

Informations Client:

Madame / Monsieur [FIRSTNAME] [LASTNAME], l'Emprunteur.

Adresse: [CLIENT ADRESSE]

N° Permis de conduite : [NUMBER DRIVER LICENCE], délivré le [DATE DRIVER LICENCE]

N° de téléphone : [CLIENT PHONE], Email : [CLIENT EMAIL]

Conditions du prêt (prêt à usage au sens des articles 1875 et suivant du Code Civil) :

Modèle du Véhicule prêté : [CAR MODELE] Carrosserie : [CAR MODELE DETAIL] Immatriculé : [CAR NUMBER]

Prêt consenti dans la limite de [KM MAX] kms parcourus / jour.

Kilométrage départ : [KM START] Kilométrage retour : [KM END] Distantance parcourue : [DISTANCE]

L'Emrunteur sera facturé de [AMOUNT FEE] eurs par kilomètre supplémentaire effectué.

Usage du véhicule prêté : {Personnel / Professionnel}

Indemnité journalière : {OUI (montant : [AMOUNT PER DAY] euros / jour) / NON}

Carbuant: [GAUGE]

État du véhicule de prêt :

Commentaires & Equipement(s):

[REMARKS]

Nb de photos jointes au contrat : [NUMBER PHOTOS]

Date de débute du prêt : [START DATE] Date de fin du prêt : [END DATE]

Date de restitution effective : [REAL END DATE]

Le prêt du véhicule est consentit et accepté par l'Empreunteur aux conditions suivantes :

L'Emprunteur s'engage à veiller, en bon père de famille (article 1880 du Code Civil), à la garde et à la conservation de véhicule prêté, lequel demeure la propriété exclusive et absolue du Prêteur. Notamment, l'Emprunteur s'engage :

- À entretenir le véhicule à ses frais (entretien courant) et à prendre en charge toute réparation pendant la période de prêt cidessus consentie, y compris les frais de crevaison. À ne pas modifier, altérer ou transformer, en tout ou partie, le véhicule prêté;
- À ne pas prêter ce véhicule à une tierce personne sans l'accord du Prêteur. Dans tous les cas, ce véhicule sera conduit par une personne possédant un permis de conduire en cours de validité ;
- À faire vérifier, à intervalles réguliers, le niveau d'huile moteur et autres lubrifiants, le niveau du liquide de refroidissement, le cas échéant, et de la pression des pneumatiques ;
- À signifier au Prêteur toute anomalie, vol ou accident affectant le véhicule prêté dans un délais de 48h suivant la découvert de l'anomalie ou du sinistre. Notamment, en cas de vol du véhicule ou de toute effraction, l'Emprunteur s'engage à faire une déclaration dans les 48h heures auprès de l'autorité de Police compétente suivant la découverte du sinistre. L'Emprunteur restera responsable civilement et pénalement dudit véhicule et de toute infraction dans laquelle le véhicule prêté sera impliqué, en France comme à l'étranger. L'Emprunteur en supportera les conséquences tant juridiques de financières et s'engage à régler les contraventions ainsi que les dommages causés aux victimes des ses infractions;
- A ne pas fumer et à restituer le véhicule complet et dans un état de propreté satisfaisant à la date de fin du prêt ci-dessus établie (à default, inscrire la date de restitution effective du véhicule), avec le niveau de carburant initial, à ses frais.

Au titre de la période du prêt du véhicule, ce dernier est assuré dans les termes suivants :

[X] Tout dommage causé au véhicule sera pris en charge pas l'assurance du Prêteur. En cas de faute de l'Emprunteur ou de vol du véhicule, la franchise de XXX euros restera à la charge de l'Emprunteur qui s'oblige à la rembourser. Les effets personnels de l'Emprunteur ne sont pas pris en charge, quel que soient les dommages subis par le véhicule.

[] L'Emprunteur s'engage à assurer la prise en charge du véhicule par son assurance personnelle au titre des dégration, vol, accident, bris de glace, incendie et autres évènements dommageables suseptible d'affecter ledit véhicule pendant toute la durée du présent contrat de prêt à usage.

En cas de litige, les partie reconnaissent que seule la loi française est applicable et que le tribunal compétent sera déterminé conformément aux dispositions légales en vigueur (articles 42 et suviant du Code de Procédure Civile).

Le prêteur

L'Emprunteur

« Lu et approuvé »

[VENDOR NAME]

[CLIENT NAME]